

*Initiatives ministérielles*

Monsieur le Président, j'aimerais répondre à ces objections en examinant brièvement le mandat initial de Petro-Canada. En d'autres termes, Petro-Canada a été créée pour répondre aux objectifs suivants: accroître les approvisionnements en pétrole et la présence canadienne dans cette industrie; agir comme agent de liaison dans des échanges commerciaux entre États; et enfin, servir de «fenêtre sur l'industrie» pour le gouvernement canadien.

La décision du gouvernement de privatiser Petro-Canada devrait être considérée dans l'optique de ces objectifs initiaux.

En résumé, Petro-Canada s'est élevée par elle-même au rang de grande productrice d'énergie intégrée au Canada. Entre 1975 et 1984, la société a renforcé sa présence à la fois par des activités en aval et en amont. Aujourd'hui, elle représente 6 p. 100 de l'exploration et de l'exploitation de toute l'industrie et 19 p. 100 du raffinage et de la commercialisation au Canada.

Mais, il n'y a pas que Petro-Canada qui ait changé dans l'industrie énergétique au cours des 15 dernières années. Les marchés mondiaux énergétiques ont changé et la politique énergétique du Canada est passée d'une politique d'intervention à une autre qui s'appuie sur les forces du marché—une politique qui s'applique à tous les intervenants de cette industrie et non seulement à un seul.

L'objectif premier de cette politique est de fixer les conditions qui guideront le développement économique de nos ressources en énergie. Dans le cas de Petro-Canada, la poursuite de cette importante tâche sera grandement aidée par l'apport de nouveaux capitaux que la privatisation rendra possible. Par ce projet de loi, Petro-Canada aura accès aux fonds dont elle aura besoin de façon soutenue pour mener à bien ce qu'elle sait faire de mieux.

La signature de l'entente Hibernia, le 14 septembre dernier, devrait contribuer à faire ressortir de façon marquée cet objectif aux yeux des députés. À titre de partenaire du projet Hibernia, Petro-Canada devra apporter une participation équitable aux frais d'exploitation. La société devra donc disposer d'énormes fonds pour tirer avantage de l'occasion que lui offrent des projets comme Hibernia, Terra Nova et celui des sable bitumineux.

Ce projet de loi donnera à Petro-Canada le moyen de lever des fonds sans alourdir le fardeau fiscal des contribuables canadiens.

• (1540)

Je voudrais maintenant aborder brièvement le rôle de la société dans les négociations entre États. Il faut remarquer que Petro-Canada n'est intervenue qu'une seule fois en 14 ans. Cette transaction particulière s'est révélée une entente difficile à administrer par Petro-Canada et on l'a donc laissée expirer.

Enfin, abordons maintenant le deuxième objectif, peut-être le mieux connu, mais le moins compris: celui de la fenêtre sur l'industrie.

Je crois qu'il importe que les Canadiens réalisent que nous avons maintenant une meilleure connaissance du monde des affaires pétrolières au Canada. Grâce aux organismes gouvernementaux comme l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada et l'Office national de l'énergie, nous disposons dorénavant de l'expérience et des connaissances voulues.

Le manque qui pouvait exister au début des années 70 a été plus que comblé.

Grâce à tous ces moyens, le gouvernement peut garder une connaissance générale des activités de l'industrie canadienne du pétrole et du gaz. Petro-Canada n'est qu'une des 2 500 sociétés qui font partie de cette industrie. Quel avantage éventuel pouvons-nous obtenir à soutirer des milliards de dollars de la poche des contribuables pour obtenir une vue plus restreinte qu'offre une seule société?

Nous ne sommes pas ici pour discuter de la validité du mandat initial confié à Petro-Canada. Ce projet de loi ne s'intéresse pas au passé, mais à l'avenir de Petro-Canada.

Avant d'aborder le sujet, j'aimerais retenir brièvement votre attention sur un sujet de grande actualité en ce moment.

Monsieur le Président, la tension actuelle au Moyen-Orient inquiète de nombreux Canadiens, et il vous en ont certainement parlé. L'incertitude que fait planer cette tension se répercute sur les marchés énergétiques internationaux. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a récemment abordé cette question à la Chambre. Il a affirmé que les politiques énergétiques actuelles sur la sécurité de l'approvisionnement et sur l'état de préparation en cas d'urgence permettent au Canada de répondre adéquatement à la situation actuelle.

Des députés d'en face prétendent que le Canada doit garder la mainmise sur Petro-Canada, une des quelques sociétés engagées dans l'exploration et dans l'exploitation des ressources énergétiques au Canada, afin de prémunir notre pays contre ces incertitudes. Les tenants de cette théorie, je le soutiens, feignent d'ignorer que le